

OCTOBRE 2025 #8

HÔTEL DE VILLE

933, 2^e Concession
Elgin (Québec) J0S 2E0
Téléphone : (450) 264-2320
dg@munelgin.ca

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Du lundi au jeudi de 8 h à 16 h

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL

Lundi 10 novembre à 20 h

Lundi 1^{er} décembre à 20 h

Lundi 8 décembre à 19h - Budget

COMPTES DE TAXES 2025

Versements :
6 février 7 avril
9 juin 11 août

Le dernier versement de taxes était dû le 11 août dernier, donc si vous ne l'avez pas payé, vous êtes en retard... afin d'éviter des frais d'intérêts, veuillez effectuer votre paiement dès que possible.

RAPPEL IMPORTANT – PERMIS ET CERTIFICATS REQUIS

Avant d'entreprendre tout projet de rénovation, agrandissement, construction ou démolition, il est obligatoire d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation. Cela s'applique à tous les types de travaux, incluant notamment :

- Habitation principale, garage, cabanon ou bâtiment agricole
- Installation d'une piscine, d'un silo, d'un puits ou d'un système septique

Planifiez à l'avance : L'inspecteur municipal dispose d'un délai de **trente (30) jours** pour émettre le permis ou le certificat une fois la demande déposée.

Travaux sans permis = risques importants

Tout travail réalisé sans autorisation peut être jugé non conforme aux normes en vigueur. Des **sanctions** peuvent s'appliquer, telles que :

- Contrevenon ou amende
- Obligation de démolir les travaux effectués

Pour éviter tout désagrément, assurez-vous d'obtenir les permis nécessaires avant de commencer vos travaux.

EN PRÉVISION DE L'HIVER

ABRI TEMPORAIRE

Les abris temporaires pourront être érigés à partir du 1^{er} octobre, et ce jusqu'au 15 avril 2026.

STATIONNEMENT

Nous vous rappelons que du 15 novembre au 15 avril, aucun véhicule ne pourra être stationné ou immobilisé sur un chemin public ou un chemin privé ou le public est autorisé à circuler, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

ADRESSE CIVIQUE

Il est très important que les panneaux d'adresse civique soient visibles en tout temps afin de permettre aux services d'urgence, tels que les ambulances, les pompiers et la police, de repérer facilement votre adresse au besoin. Veuillez couper régulièrement les herbes, broussailles et branches et enlever la neige autour de vos panneaux.



BRAVO À TOUS NOS ÉLUS!

Madame Deborah Stewart, mairesse
Monsieur Justin Moss, Conseiller Siège # 1
Monsieur James Gaw, Conseiller Siège # 2
Monsieur Donald Bergevin, Conseiller Siège # 3
Monsieur David Drummond, Conseiller Siège # 4
Monsieur Markus Liebl, Conseiller Siège # 5
Monsieur Matthew Wallace, Conseiller Siège # 6

LEUR ÉLECTION SANS OPPOSITION TÉMOIGNE DE LA CONFIANCE DE LA COMMUNAUTÉ.

L'Écocentre de Sainte-Barbe ouvrira officiellement le **mercredi 5 novembre** – Grâce à une entente conclue, les citoyens d'Elgin pourront également y déposer leurs matières. Plus d'informations suivront sous peu.

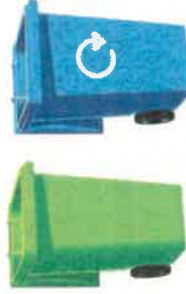


C'EST L'HEURE DU CHANGEMENT D'HEURE!

C'est dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre prochain, à 2h du matin plus précisément, qu'il nous faudra reculer l'heure d'une heure. C'est ainsi que l'on « gagnera » une heure de sommeil. N'ayez crainte, le changement s'effectuera automatiquement sur vos appareils électroniques (cellulaires, tablettes, montres intelligentes) ... mais pas sur vos horloges manuelles! Toutefois, cette heure gagnée se traduira par une présence solaire plus courte au Québec.

CHANGEZ AUSSI LES PILES DE VOS AVERTISSEURS DE FUMÉE!

À chaque changement d'heure, les services de protection contre les incendies demandent à la population de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée et de remplacer les piles, si nécessaire. N'hésitez pas à suivre cette recommandation qui peut sauver des vies!



COLLECTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE

IMPORTANT : L'horaire de la collecte d'hiver débutera après le 28 octobre, la collecte du recyclage se fera les **lundis à toutes les 2 semaines**, tandis que la collecte d'ordures se fera les **mardis à toutes les 2 semaines pendant la saison hivernale**.

Il n'y a plus de jour spécifique pour la collecte des gros morceaux, ils sont ramassés en tout temps en même temps que la collecte d'ordures régulière.

AVIS IMPORTANT

La Municipalité d'Elgin souhaite rappeler à tous les citoyens que **les bacs de recyclage et d'ordures doivent être placés en bordure de chemin entre 17h la veille de la collecte et 7h le matin même, puis retirés le jour même une fois la collecte effectuée**. Cette mesure est essentielle pour faciliter le travail des équipes de voirie, notamment lors de la coupe des bordures de chemin et des opérations de déneigement.

❄️ Pourquoi est-ce important? Lorsque les bacs demeurent trop près du chemin :

- Ils nuisent au passage des équipements de voirie.
- Ils risquent d'être projetés dans le fossé ou endommagés par la charrue, surtout lorsque la neige est lourde.
- Ils peuvent provoquer l'accumulation de neige dans la voie publique, ce qui compromet la sécurité routière.

Pour la sécurité de tous et le bon déroulement des travaux municipaux, nous vous demandons de respecter ces consignes et d'agir en conséquence.

IMPORTANT – CHANGEMENT DANS LA COLLECTE DU RECYCLAGE DÈS JANVIER 2026

À compter de janvier 2026, le recyclage sera ramassé **uniquement** s'il est déposé dans le bac officiel de 240 litres fourni par la Municipalité ou un semblable. Tout recyclage placé en bordure de chemin dans des sacs, boîtes ou tout autre contenant ne sera pas ramassé.

POSITIONNEMENT DES BACS DE RECYCLAGE ET D'ORDURES

Le bac de RECYCLAGE devra être placé avec l'ouverture orientée vers la rue, tandis que le bac d'ORDURES continuera d'être positionné avec les poignées vers la rue.

Besoin d'une réparation? Si votre bac de recyclage est endommagé, nous offrons un service de réparation. Il vous suffit de téléphoner à l'hôtel de ville, et nous nous occuperons de faire réparer votre bac dans les meilleurs délais.

EQUIPEMENT AGRICOLE SUR NOS ROUTES – SOYONS VIGILANTS ET RESPECTUEUX

La saison agricole bat son plein, et plusieurs de nos producteurs locaux sont actifs dans les champs. Il est donc **probable que vous croisieiez des tracteurs et autres équipements agricoles** sur nos routes rurales.

Automobilistes :

Nous vous invitons à faire preuve de **vigilance, de patience et de courtoisie** envers ces véhicules plus lents et de grande taille. Ils jouent un rôle essentiel dans notre communauté.

Opérateurs d'équipement agricole :

- Si vos déplacements laissent des **traces de boue** sur la chaussée, merci de **nettoyer la route sans délai** afin d'assurer la sécurité de tous.
- Lors des **entrées et sorties de champ**, veuillez à **préserver l'intégrité du revêtement routier**. Ensemble, contribuons à la **cohabitation harmonieuse** entre les usagers de la route et le monde agricole.

COLLECTE DE DENRÉES NON PÉRISSABLES – PANIERS DE NOËL PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES
La Municipalité d'Elgin est heureuse d'annoncer qu'elle organise une collecte de denrées non périssables à l'Hôtel de Ville **dès maintenant et jusqu'au début du mois de décembre**, en collaboration avec **La Bouffe Additionnelle**, un organisme dont la mission est de réduire l'insécurité alimentaire chez les personnes vivant des situations difficiles.

- Vous pouvez déposer vos dons à l'Hôtel de Ville **durant les heures de bureau habituelles**.

Chaque petit geste compte! Ensemble, soutenons les membres de notre communauté qui en ont besoin.